

Département de la Moselle  
Arrondissement de Sarreguemines

VILLE DE SARREGUEMINES  
Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers :  
Elus : 35  
En fonction : 35  
Présents : 26  
Excusés : 8  
Non excusé : 1

24<sup>ème</sup> séance du 10 février 2023  
dûment convoquée à 18 h 00

Sous la présidence de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Jean-Marc SCHWARTZ

## Point n°5 : Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget 2023

Le Conseil municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VÖLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Nicole MULLER-BECKER, Eric BAUER, Bernadette HILPERT

Vu la loi n°92-12 du 06 février 1992 (article L2312-1 du CGCT),

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe),

Suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire du budget primitif 2023 par l'Adjoint Délégué, M. Jean-Marc SCHWARTZ,

Après ouverture des débats,

**Prend acte :** Monsieur le Maire, Marc ZINGRAFF (par procuration), Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA (par procuration), Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER (par procuration), Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique GEY (par procuration), Dominique VILHEM-MASSING (par procuration), Corinne THINNES (par procuration) Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VÖLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN (par procuration), Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD (par procuration), Eric BAUER, Bernadette HILPERT

De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2023.

Pour extrait certifié conforme,  
Sarreguemines, le 13 février 2023

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Jean-Marc SCHWARTZ



Le Secrétaire,

Maxime TRITZ



Ville de Sarreguemines  
Direction des Finances

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Depuis la loi « Administration territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, et l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il faut en outre en prendre acte par une délibération spécifique.

Le débat doit ainsi permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il donne l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

## SOMMAIRE

<b><i>I- Eléments de contexte</i></b>	
> contexte national et international	p. 3-4
> contexte communal	p.4
> focus année 2022	p.5
<b><i>II- Rétrospective budgétaire 2018-2022</i></b>	
A- Les dépenses courantes de fonctionnement	p. 5-6
B- Les recettes courantes de fonctionnement	p. 7-8
C- Les dépenses et recettes d'investissement (hors dette)	p. 8
D- Données synthétiques sur les 3 budgets annexes	p. 9
<b><i>III- Structure et gestion de la dette</i></b>	p. 9
<b><i>IV- Indicateurs clés de gestion et d'épargne</i></b>	p.10
<b><i>V- Prospective 2023-2026</i></b>	p.11-13

## I- Éléments de contexte

### Le contexte international et national

Dans sa note de conjoncture économique de décembre 2022, l'INSEE indique que l'économie mondiale fait face à des difficultés persistantes, qui se déclinent différemment selon les pays.

Depuis plusieurs trimestres, l'activité mondiale a ralenti et l'inflation s'est généralisée, conduisant les principales banques centrales à resserrer leurs politiques monétaires, tandis que la plupart des gouvernements ont pris des mesures budgétaires visant à limiter les hausses de prix ou à soutenir les revenus. Les cours mondiaux des matières premières et de l'énergie ont globalement reculé au second semestre 2022 mais ils restent élevés, reflétant tout à la fois la baisse des perspectives de croissance d'une part et la persistance de tensions sur l'offre d'autre part.

Au sein de la zone euro, malgré les soutiens budgétaires et les effets résiduels de rattrapage post-crise sanitaire, l'activité pourrait fléchir au cours de l'hiver, de manière un peu plus marquée en Allemagne et en Italie qu'en France, selon, entre autres, le degré d'exposition sectorielle de chaque pays à la crise énergétique européenne.

En France, les signaux conjoncturels, contrastés, laissent augurer un recul industriel et donc un repli modéré de l'activité économique fin 2022, avant un rebond progressif, surtout au printemps 2023.

Le début d'année 2023 resterait marqué par la hausse des prix de l'électricité et du gaz, pour les entreprises comme pour les ménages. L'activité rebondirait néanmoins très légèrement au premier trimestre (+0,1 % prévu), à la faveur du rebond attendu dans la cokéfaction-raffinage après les grèves de l'automne, et du redémarrage programmé de plusieurs réacteurs nucléaires actuellement en maintenance. Le rebond serait plus franc au deuxième trimestre (+0,3 % prévu) avec une accélération de l'activité dans les services.

L'évolution de l'inflation au cours des tous prochains mois dépend, entre autres, de celle des mesures de limitation de prix énergétiques et des fluctuations des cours du pétrole. La hausse programmée des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité, ainsi que la fin de la remise à la pompe, contribueraient à augmenter l'inflation d'ensemble, qui atteindrait +7 % sur un an en début d'année 2023. Le glissement annuel des prix de l'alimentation atteindrait quant à lui environ 13 %. À partir du printemps, l'inflation d'ensemble pourrait néanmoins refluer (+5,5 % prévu en juin), les prix continuant à augmenter au mois le mois mais moins vivement qu'un an plus tôt.

### La Loi de finances 2023 a été publiée le 31 décembre 2022

La loi de finances pour 2023 a définitivement été adoptée le 17 décembre 2022, après mise en application à plusieurs reprises de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Déclarée partiellement conforme à la Constitution (Décision n° 2022-847 DC du 29 décembre 2022), la loi n° 2022-1726 a été publiée au journal officiel le 31 décembre 2022.

Les principales mesures pouvant impacter notre budget communal sont les suivantes :

- Revalorisation de l'enveloppe de DGF : + 210 M€ proposés dans la version initiale du texte, devenant + 320 M€ (abondement complémentaire de la DSU, de la DSR et de la Dot. d'Intercommunalité, la Dotation forfaitaire restant stable).
- Maintien des dotations d'investissement à leur niveau 2022 : 2 Md€
- La création d'un « Fonds Vert » de 2 Md€ : un fonds dédié au financement des différents volets de la transition énergétiques (rénovation des bâtiments, éclairage public, ...)
- Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales de 7,1%
- Décalage de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation à 2028

De possibles aides de l'Etat en 2023 :

- L'amortisseur électricité : selon certaines conditions, remise sur les factures d'électricité.
- Le filet de sécurité : sous réserve de remplir 3 conditions d'éligibilité, la commune pourrait obtenir une compensation des effets de la revalorisation du point d'indice et de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation.

### Le contexte communal :

Sarreguemines comptait en 2022 une population (INSEE) de 21 105 habitants (base recensement 2019) qui a baissé de 0.4% en 2023 à 21 017 habitants (base 2020).

Elle est membre de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences dont elle constitue la Ville Centre avec 31.4% de sa population.

La CASC compte à ce jour 38 communes membres pour une population totale de 65 634 habitants.

La CASC a récemment intégré 2 compétences historiquement communales :

- L'assainissement au 01/01/2018
- L'eau potable au 01/01/2020

### **Données socio-économiques du territoire (source INSEE – données détaillées)**

La ville compte 10 037 ménages en 2019 ;

Nombre total de logements : 11 761 dont :

- 85,3% résidences principales
- 13% de logements vacants
- 1,6% résidences secondaires

On note une part non négligeable de ménages « dits modestes » : seuls 43,1% sont propriétaires et 43% sont imposés sur le revenu (données 2020).

### **Eléments d'information de gestion budgétaire**

La Ville compte 3 budgets annexes en 2022 : les Parcs de stationnement, les Forêts communales et les Lotissements.

Au plan comptable, il faut noter que la Ville a adopté la nouvelle nomenclature M57 depuis le 01/01/2018 et participe en tant que collectivité volontaire à l'expérimentation de la certification des comptes 2020, 2021 et 2022.

Cette « M57 » est appelée à se généraliser dans toutes les collectivités locales (communes, EPCI, départements, régions) à compter de 2024.

## Focus année 2022

Après une période dégradée de crise sanitaire, les services de la collectivité ont pleinement repris leurs activités. Le budget 2022 a été voté le 28 mars et a dû s'adapter à la situation marquée par :

- la hausse des dépenses d'énergie
- une inflation moyenne de +5,2% sur l'année
- l'augmentation du point d'indice des personnels au 1<sup>er</sup> juillet de +3,5 %
- une dotation forfaitaire continuellement en baisse (cf infra)

Dans ce contexte dégradé, des décisions fortes ont été imposées aux services durant le dernier trimestre (arrêt des investissements, diminution des charges à caractère général).

Le budget primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population sarregueminoise tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile et incertain en terme d'inflation et des prix de l'énergie.

## II- Rétrospective budgétaire 2018-2022

### A- Les dépenses courantes de fonctionnement

Charges de gestion (en milliers d'€) :							
	Chapitres/ articles	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prov	Moy. 5 ans
<b>charges à caractère général</b>	<b>chp 011</b>	<b>6 974</b>	<b>7 588</b>	<b>6 438</b>	<b>6 911</b>	<b>7 584</b>	<b>7 099</b>
achats prestations services	6042	367	369	197	121	201	251
energie electricité/ch.Urbain/Comb	60612/13/21	1 145	1 507	1 269	1 280	1 715	1 383
fourniture petit équipement	60632	294	301	281	292	306	295
contrats prestations services	611	1 726	1 864	1 508	1 863	1 755	1 743
entretien réparation bâtiments	615221	139	163	171	166	169	162
maintenance	6156	151	256	254	286	247	239
annonces et insertion	6231	196	200	122	124	132	155
télécom	6262	128	138	167	142	120	139
frais nettoyage locaux	6283	375	413	388	395	391	392
autres chap 011		2 453	2 377	2 081	2 242	2 548	2 340
<b>charges de personnel</b>	<b>chp 012</b>	<b>13 436</b>	<b>13 764</b>	<b>13 660</b>	<b>13 693</b>	<b>14 046</b>	<b>13 720</b>
<b>atténuations de produits</b>	<b>chp 014</b>	<b>20</b>	<b>176</b>	<b>326</b>	<b>322</b>	<b>396</b>	<b>248</b>
FPIC part communale	739212	0	163	326	322	396	241
<b>autres charges de gestion courante</b>	<b>chp 65</b>	<b>4 209</b>	<b>4 143</b>	<b>3 350</b>	<b>3 305</b>	<b>3 922</b>	<b>3 786</b>
dont indemnités et cotis retraite élus	6531 et 33	293	287	314	378	381	331
dont subvention CCAS	657362	762	726	500	662	714	673
dont subv. aux budgets annexes et régies autonom		341	204	200	0	205	190
dont subventions de fct versées asso	6574	2 599	2 622	2 065	2 072	2 276	2 327
dont autres		214	304	271	193	346	266
<b>Dotations aux provisions (réels)</b>	<b>chp 68</b>	<b>0</b>	<b>600</b>	<b>615</b>	<b>158</b>	<b>121</b>	<b>259</b>
<b>Total charges de gestion</b>		<b>24 639</b>	<b>26 171</b>	<b>24 289</b>	<b>24 389</b>	<b>26 069</b>	<b>25 111</b>

Les charges courantes progressent de + 1 430 k€ entre 2018 et 2022, soit environ + 6% en année hors Covid. Il faut souligner que la mise en œuvre de la nomenclature M57 a engendré la modification du régime des provisions à compter de 2019, celui-ci impacte les charges de gestion.

La progression des charges courantes est également supérieure à celle des recettes courantes sur la période (+5,4% pour les charges, +2.25% pour les recettes (voir en p.7)).

Les charges à caractère général (fournitures et services courants) sont revenues à leur niveau d'avant-Covid. Ce sont en particulier les prestations de services divers qui progressent le plus et, on constate sans surprise l'augmentation des frais d'énergie-électricité en 2022.

Les charges de personnel ont progressé de + 4.3% entre 2018 et 2022 (soit +610 k€).

Au chapitre 65, la subvention au CCAS de la Ville augmente sensiblement en 2021 en lien avec la fin progressive du dispositif KreaVert. Les subventions aux associations baissent sur la période en raison de la baisse des activités en 2020 et 2021, ainsi que la perception de compensation de l'Etat pour celles qui comptent des salariés. Elles restent toutefois très significatives dans les comptes de la Ville (8,7% des charges de gestion en 2022).

### FOCUS SUR LES CHARGES DE PERSONNEL (Chapitre 012)

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget de fonctionnement municipal. Elles représentent 53% des dépenses réelles de fonctionnement 2022. Leur maîtrise revêt un enjeu primordial pour la bonne santé financière de la Ville.

Malgré plusieurs facteurs de hausse (glissement vieillesse technicité, réformes statutaires nationales, avancements d'échelon, promotion sociale et mise en place du RIFSEEP en avril 2020, hausse du point d'indice de +3,5% en 2022), la progression des charges salariales reste maîtrisée.

#### Evolution des effectifs sur la période 2018/2022

	2018	2019	2020	2021	2022
TITULAIRES	257	257	263	258	246
NON TITULAIRES	31	33	27	31	77
Effectifs pourvus au 31/12/N en ETP	288	290	290	289	301

#### Indicateurs de personnel :

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de personnel en k€ (chp 012)	13 436	13 764	13 660	13 693	14 046
Dépenses de personnel /hab	618 €	642 €	643 €	643 €	666 €
Coût moyen d'un agent	46 653 €	47 462 €	47 103 €	47 381 €	46 664 €

L'effectif en ETP progresse de 13 ETP sur la période 2018-2022. La masse salariale quant à elle progresse de 4,3 % sur la période.

**B- Les recettes courantes de fonctionnement**

<i>Produits de gestion (en milliers d'€) :</i>							
	Chapitres/ articles	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prov.	Moy. 5 ans
<i>atténuations de charges (remb.ch de pers.)</i>	<i>chp 013</i>	70	343	110	130	142	159
<i>produits des services</i>	<i>chp 70</i>	1 094	1 167	798	1 039	1 016	1 023
dont stationnement et loc voie publique	70321	289	250	162	206	199	221
dont redevances des services culturels	7062	307	329	122	250	340	270
<i>impôts et taxes (sauf 731)</i>	<i>chp 73</i>	8 619	8 604	8 602	8 746	10 063	8 927
Attribution de compensation AC	73211	8 481	8 488	8 488	8 488	8 488	8 487
Dot Solidarité Communautaire DSC	73212	138	116	114	258	1 575	440
<i>fiscalité locale</i>	<i>731</i>	13 030	13 809	13 649	14 049	14 746	13 857
Taxes foncières et habitation	73111	12 196	12 390	12 648	12 684	13 237	12 611
Taxe Additionnelle Droits Mutation	73123	256	697	465	741	782	588
Taxe conso finale d'électricité	73141	363	515	433	430	448	438
Autres impôts et taxes assimilés		215	207	203	194	279	220
<i>dotations subventions et participations</i>	<i>chp 74</i>	3 493	3 331	3 261	3 677	3 496	3 430
DGF Part Forfaitaire	74111	1 477	1 324	1 206	1 110	952	1 214
DSU des communes	741123	468	539	572	601	628	562
Etat compensations exo fiscale TH TF TP	74834	727	783	827	1 091	1 126	911
Autres		821	685	646	775	790	743
<i>autres produits de gestion courante</i>	<i>chp 75</i>	1 846	534	1 249	482	637	950
<i>reprise sur provisions antérieures (réels)</i>	<i>chp 78</i>	0	408	337	415	0	232
<b>Total produits de gestion</b>		<b>28 152</b>	<b>28 196</b>	<b>27 996</b>	<b>28 438</b>	<b>30 100</b>	<b>28 576</b>

Si l'on occulte une recette exceptionnelle de 1,3 M€ enregistrée en 2022, le fait majeur est que le total des recettes courantes a stagné entre 2018-2022, (+ 648 k€ seulement, soit une progression de +2,25% en 5 ans), alors que, pour rappel, les charges courantes ont progressé de +5,48% sur la même période (cf p.5).

Sur la période, l'augmentation de la fiscalité locale reste marquée par un rebond en 2022, notamment avec une augmentation des bases fiscale de +3,4% et des droits de mutation en forte hausse en lien avec la fin de la période Covid. Le produit de taxes foncières et taxes d'habitation représente 48,64% des recettes réelles de fonctionnement en 2022.

Sur ces 5 ans, on observe également un défaut de croissance des produits issus des tarifications de services, pourtant restés à périmètre de gestion quasi constant entre 2018 et 2022 (pas de transferts significatifs à la CASC ; rappelons que l'eau et l'assainissement transférés relevaient quant à eux de budgets annexes et non pas du budget principal).

### La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La part forfaitaire de la DGF a considérablement baissé entre 2012 et 2022 pour un montant total de - 2 864 M€, du fait notamment des prélèvements pour redressement des finances publiques opérés au plan national de 2014 à 2017.

Les revalorisations successives de la DSU dans les lois de finances récentes sont très loin de compenser ces prélèvements sur la DGF forfaitaire de Sarreguemines.

La Loi de finances 2023 prévoit une enveloppe supplémentaire destinée à financer l'augmentation de la DGF du bloc communal. Toutefois, pour Sarreguemines, la variation défavorable de la démographie locale ne devrait pas être de bon augure, puisque ce critère reste à s'appliquer au calcul de la DGF.

### C- Les dépenses et recettes d'investissement (hors dette)

<i>Un volume d'investissement de 4,7 M€/an</i>							
	Chapitres /articles	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prov.	Moy. 5 ans
immo incorporelles (études ; logiciels...)	chp 20	214	164	55	132	310	175
immo corporelles (matériels mobiliers ...)	chp 21	4 591	5 196	2 858	1 747	1 719	3 222
immo en cours (travaux)	chp 23	1 053	122	807	2 345	1 668	1 189
Subv d'inv versés	chp 204	151	69	57	72	177	105
immo financières (créances particuliers)	chp26et27	0	0	22	9	0	6
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>		<b>6 009</b>	<b>5 551</b>	<b>3 799</b>	<b>4 305</b>	<b>3 872</b>	<b>4 707</b>
Dotations investissement (dont FCTVA)	chp 10 hors 1068	983	1 344	1 149	1 105	943	1 105
subventions d'inv	chp 13	1 725	928	752	619	598	924
autres recettes d'inv	chp 21,23,27	30	7	491	32	12	114
<b>Recettes réelles d'investissement (hors emprunt et 1068)</b>		<b>2 738</b>	<b>2 279</b>	<b>2 392</b>	<b>1 758</b>	<b>1 553</b>	<b>2 144</b>

Les dépenses d'équipement ont été en moyenne de 4,7 M€ /an sur 2018-2022.

La collectivité a nécessairement dû contenir son volume d'investissement pour faire face à des charges de fonctionnement incompressibles et en constante augmentation, tout en restaurant une épargne nette positive.

Les subventions et dotations d'investissement (FCTVA et Taxe d'aménagement) perçues ont financé globalement 45,5% des dépenses d'équipement TTC de la période.

Pour mémoire, les opérations gérées en AP/CP sont les suivantes :

- Adap accessibilité programmée (2016-2024)
- Rénovation thermique (2016-2023)
- Réhabilitation de l'école de la Cité (2018-2022)
- Signalisation dynamique des parkings (2021-2022)
- Attractivité de la rivière (2022-2024)
- Vestiaires du stade Beausoleil (2022-2023)
- Aménagement de la Vieille Ville (2022-2023)
- Aménagement du centre de Folspersviller (2022-2024)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (2022-2026)

## **D- Données synthétiques sur les 3 budgets annexes (CA 2022 provisoire- hors résultats reportés)**

### **Parcs de Stationnement**

- Total Recettes annuelles = 432 k€
- Total Dépenses annuelles = 303 k€
- Dettes : capital restant dû = 996 k€ au 31/12/2022

A noter pour ce budget annexe, la procédure contentieuse en cours concernant les désordres du parking Louvain : une décision de justice favorable en première instance de décembre 2020 a condamné les parties adverses au versement au profit de la Ville d'un montant de 413k€ correspondant à la moitié de la somme due.

### **Forêts Communales**

- Total recettes annuelles = 220 k€
- Total dépenses annuelles = 138 k€
- Pas de dettes

### **Lotissements**

- Total recettes annuelles = 0 k€
- Total dépenses annuelles = 0 k€
- Pas de dettes financières mais prêt/avance remboursable de la Ville au budget annexe de 471 k€ remboursé en 2020.

## **III- La structure et la gestion de la dette : Un endettement stable**

	2018	2019	2020	2021	2022
Stock de dette au 31/12/N en milliers d'€	26 012	29 416	28 677	28 417	28 485
Epargne brute en milliers d'€	2 426	1 990	2 990	3 729	3 710
Capacité de désendettement	10,7 ans	14,8 ans	8,9 ans	7,1 ans	7,1 ans
Dettes en €/hab	1 196	1 372	1 205	1 240	1 255
Nouveaux emprunts contractés en milliers d'€	5 000	7 001	1 092	3 000	2 900
Remboursement dette en capital en milliers d'€	3 544	3 597	3 831	3 260	2 831

La capacité de désendettement représente le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement-dépenses réelles de fonctionnement). Pour rappel on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'année est supérieur à 12 ans.

Pour la Ville de Sarreguemines, la capacité de désendettement s'améliore depuis 2019.

La baisse concomitante de la population vient par ailleurs pénaliser l'indicateur « dette en €/habitant » de la Ville. Avec une dette de 1 255 €/hab en 2022, la Ville dépasse légèrement le seuil de 1 200 €/hab communément admis comme seuil acceptable pour les communes.

À noter, les intérêts de la dette ne représentent qu'une part très faible des dépenses réelles de fonctionnement (1,9 % en 2022).

#### IV- Les indicateurs clés de gestion et d'épargne

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'épargne brute	8,7%	6,9%	10,7%	13,0%	12,2%
Dép personnel / Dép réelles de fonctionnement	53%	51%	55%	55%	53%
Dép totales de fonctionnement / habitant	1 231	1 355	1 255	1 266	1 421
Recettes fiscales (chp731) / habitant	599	644	634	660	699

Le taux d'épargne brute indique la part de recettes de fonctionnement qui peut être consacré pour investir et rembourser la dette.

Ce ratio, égale à 12.2% a fortement diminué sur la période 2018/2019. Rappelons que le niveau souhaitable pour une commune est voisin de 15%. La situation s'améliore depuis 2020, notamment grâce à la mise en place de mesures d'optimisation des recettes et de diminution des dépenses.

La part des dépenses de personnel dans le total des charges est de 54% en moyenne sur la période, ce taux est bien inférieur à celui constaté dans les villes comparables de même strate (61%).

Compte tenu des baisses des dotations de l'Etat, du peu de dynamisme des autres recettes et de la progression inéluctable des charges, le fait marquant des derniers exercices est la diminution des volumes d'épargne brute notamment en 2018 et 2019. La structuration des emprunts consentis à la Ville avait provoqué de 2018 à 2020, une augmentation sensible du remboursement de la dette en capital qui a toutefois bien diminué en 2021.

Ces deux phénomènes ont entraîné un effet-ciseau en 2019 qui ne permettait plus de dégager l'épargne nécessaire pour couvrir le remboursement de ce capital de dettes. Dans la poursuite de ce qui a été engagé, il est donc nécessaire de poursuivre les mesures complémentaires (augmentation des recettes, diminution des charges, maîtrise de l'endettement, ...) pour améliorer l'épargne nette afin de maintenir une capacité d'investissement satisfaisante.

#### *Des volumes d'épargne qui s'améliorent :*

	2018	2019	2020	2021	2022 prév.
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 984</b>	<b>2 025</b>	<b>3 504</b>	<b>4 049</b>	<b>4 031</b>
<i>Produits financiers (chp 76)</i>	15	0	0	0	0
<i>Charges financières (chp 66)</i>	758	704	603	518	495
<i>Produits spécifiques (chp 77)</i>	204	694	121	228	211
<i>dont cessions d'immobilisations (775)</i>	152	664	118	214	201
<i>Charges spécifiques (chp 67)</i>	21	25	32	30	37
<i>Dotations aux amortissements (6811)</i>	1 185	1 452	1 579	1 601	1 717
<b>Epargne brute</b>	<b>2 428</b>	<b>1 990</b>	<b>2 990</b>	<b>3 729</b>	<b>3 710</b>
<i>Remb dette en capital (16)</i>	3 544	3 597	3 831	3 260	2 831
<b>Epargne nette (Capacité d'autofinancement)</b>	<b>-1 118</b>	<b>-1 607</b>	<b>-841</b>	<b>469</b>	<b>879</b>

## V- La prospective 2023-2026

Dans un contexte d'inflation record dont l'évolution en 2023 reste l'inconnue, d'augmentation des frais de personnel et d'une remontée probable des taux d'intérêt, la construction du BP 2023 s'inscrit dans un environnement dans lequel les inconnues sont nombreuses :

- Quelles évolutions de l'inflation dont notamment les coûts de l'énergie et des matériaux ?
- Quelle croissance (ou récession) économique mondiale, nationale et locale peut être attendue sur la période 2023-2026 ?
- Quels seront les taux d'intérêts sur les 3 prochaines années face à l'accumulation des dettes privées et publiques ?
- Comment l'Etat va-t-il faire face à l'endettement généré par le « quoi qu'il en coûte » ?
- Comment évoluera l'environnement socio-économique de notre territoire ?

De telles incertitudes à un degré encore jamais rencontré depuis la crise de 1929 ou les conflits mondiaux du XX<sup>ème</sup> siècle doivent inviter à une grande prudence et à relativiser cette présentation, à la lumière de ce qui pourrait advenir au cours des 3 prochaines années.

Les mesures prises fin 2020 compte tenu de la situation financière de la Ville et de la nécessité d'améliorer l'épargne brute et nette, ont porté leurs fruits. La Ville dégage à nouveau de l'autofinancement à fin 2021. Les hypothèses de travail étaient basées sur la détermination des taux directeurs suivants pour 2021-2026 :

Hypothèses de prospective financière 2021-2026 pour le budget principal		
Programme d'investissement 2020-2026 - montant annuel moyen sur période	4 M€ TTC /an maxi 20 M€ sur 2021-2026	
Taux de subventionnement moyen des dépenses d'investissement hors travaux de voirie sur base HT (hors FCTVA à 16,404%)	25% nouveaux équip.	taux moyen global sur base HT
FCTVA	16,404%	taux global sur base TTC
Evolution annuelle des charges courantes du Chap 011	1,5%	/an
Evolution annuelle des charges de personnel Chap 012	0,0%	/an
FPIC part communale	Stable	
Progression physique annuelle des bases fiscales de TFB, TFNB et THRS/LV (Hors revalorisation forfaitaire annuelle)	0,50%	/an
Hypothèse de hausse des taux de fiscalité sur 2020-2026	<1%/an	sur la période
Autres produits de tarifications et autres produits divers (chap 70 et chap 75)	1,5%	/an
Taux moyen des emprunts contractés	1,5%	sur la période
Durée moyenne des nouveaux emprunts contractés	20	
Croissance annuelle de la population (DGF)	0,00%	cf -0,8% pop entre 2012-2017 (INSEE)

Toutefois, les incertitudes économiques et les nouvelles contraintes budgétaires ne permettent pas d'appliquer ces taux directeurs au Budget 2023.

#### Sur les charges courantes :

Pour 2023, le respect de ces taux directeurs sur les charges s'avère plus que délicat. Les dépenses énergétiques vont retranscrire de manière pleine et entière le choc énergétique mondial qui sévit depuis plus d'un an.

Les achats vont également retranscrire une inflation qui ne faiblit pas.

Enfin, en matière d'emprunt, le dernier taux d'usure (établi sur la base de la moyenne des taux pratiqués lors des trois mois précédents) est publié à 4,24% pour les collectivités (emprunts de 10 à 20 ans). Nul doute que le coût des nouveaux emprunts sera supérieur à celui des années passées. A noter qu'à compter de février, et jusqu'en juillet 2023, le taux d'usure sera désormais publié mensuellement.

#### Sur les recettes courantes :

- Pour mémoire, les tarifs des services de la collectivité ont été révisés au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en appliquant une augmentation moyenne de 5,9 % correspondant à l'inflation annuelle (hors tarifs réglementés).
- En terme de fiscalité : la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives connaît en 2023 une hausse record depuis 30 ans, atteignant +7,1 %. Rappelons qu'en 2022, la revalorisation était de +3,4%. Pour mémoire, cette revalorisation est calculée depuis 2018 à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre les mois de novembre 2021 et 2022.

**En termes d'investissement :**

- Finalisation d'un Plan Pluriannuel d'investissement maintenant un niveau d'investissement annuel d'environ 4,5M€.

Partant de ce préalable de 4,5M€, le budget 2023 intègrera les investissements d'ores et déjà commencés (1,8 M€ pour la construction des Vestiaires du Stade du Hagwald et 1,7 M€ pour l'aménagement de la Vieille Ville, déduction des subventions restant à notifier sur ces 2 projets à hauteur de 1,3 M€).

PROJETS	Programmation 2022
Ad'AP	825 000 €
ECO Energie	23 900 €
Attractivité de la rivière	75 000 €
Aménagement Vieille Ville	1 700 000 €
Vestiaire stade Beausoleil	1 795 000 €
Panneaux photovoltaïques	80 000 €
Plateau sportif Idolère	65 000 €
OPAH RU	170 000 €
<b>Total projets en cours :</b>	<b>4 234 900 €</b>
<b>Subvention d'inv. prévues :</b>	<b>-1 181 000 €</b>
<b>Résiduel récurrent et autres :</b>	<b>1 396 100 €</b>
<b>Total annuel investissements :</b>	<b>4 500 000 €</b>

En suivant ces lignes directrices, tant en fonctionnement qu'en investissement, la restauration d'une épargne nette positive se poursuivra et garantira une capacité de désendettement inférieur à 12 ans.

Jean-Marc SCHWARTZ

Adjoint Délégué aux Finances  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Marc ZINGRAFF

Maire de Sarreguemines  
1er Vice-président  
de la Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines-Confluences  
Conseiller Régional

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le



ID : 057-215706318-20230210-DG\_2023\_0063-DE